



# L'INCONTOURNABLE

## SPECIAL PRIMES

### Création d'une nouvelle prime de 7 euros brut/jour pour les agents Matériel IDF

Suite aux nombreuses attaques contre les cheminots et nos conditions de travail, la direction découvre que son attractivité vis-à-vis des jeunes n'est plus aussi réelle.

#### Perte d'attractivité de la SNCF

Ces dernières années, nous avons un certain nombre de jeunes cheminots (voire d'anciens apprentis), mais aussi des agents avec plusieurs dizaines d'années d'ancienneté, qui ont fait le choix de quitter la SNCF pour rejoindre d'autres entreprises qui reconnaissent et payaient beaucoup mieux leurs savoirs et compétences: la RATP, Air France ou Bombardier...

#### Des fausses solutions à des vrais problèmes.

Pour remédier à tous ces départs, la direction avait annoncé en début d'année que pour chaque nouvel embauché en Ile de France, un logement lui serait attribué dans les 4 mois et ce dans un périmètre de 20 kilomètres autour du lieu de travail.

Avec cette annonce, la direction pensait « susciter » des vocations...

Mais peu de volontaires malgré cette annonce. Au contraire, les démissions dans les établissements Matériel en Ile De France continuent d'exploser et les difficultés d'embaucher persistent.

La direction a du mettre en place une prime spécifique Matériel IDF, reconnaissant que le véritable problème était lié à la rémunération !

## L'indemnité Opérationnelle Matériel Ile De France En résumé:

### Pourquoi ?

Pour pallier aux difficultés de recrutement et à la difficulté de garder son personnel, notamment au Matériel en Ile De France, la direction a été obligée de trouver un nouveau stratagème avec la création d'une nouvelle prime.

### Pour qui ?

Pour tous les agents travaillant dans un établissement du Matériel SNCF en Ile De France, de la qualification A à D qu'ils soient au CP, RH0254 en CDD ou bien même en intérim.  
Les alternants sont malheureusement exclus une nouvelle fois de ce processus.

Sur le TSEE, c'est 700 agents de toutes les filières qui auront droit à cette prime ( agents du Matériel, RH, PGU, magasiniers, caristes...).

### Combien ?

Une indemnité de 7 euros brut pour chaque journée ouvrant droit à la prime de travail ( ce qui exclut de fait les arrêts maladie à l'inverse d'une augmentation salariale).

### Quand ?

Mise en place au 1er avril avec premier paiement fin mai.

***Pour SUD-Rail, si une augmentation du pouvoir d'achat d'une centaine d'euros par mois est toujours bonne à prendre, il est inadmissible que ce soit par le biais d'une prime qui rappelle le ne sera pas prise en compte dans le calcul de notre pension de retraite.***

## Compte rendu DCI du 14 mars 2019: Modifs attribution de « la prime ».

Présents: 3 délégués SUD-Rail et pour la Direction: DRH, RRS

Depuis plusieurs années, quand le mois de mars approche la direction du TSEE décide unilatéralement ( sans même avertir les organisations syndicales) de modifier les critères d'attribution de « la prime ».

Après de multiples échos de modification, SUD-Rail a déposé une DCI au sujet de l'attribution de la prime cette année avec 2 questions :

- **quelles seront les modifications d'attribution de la prime au TSEE ?**
- **La grève du mois d'avril à juin 2018 aura-t-elle un impact sur le montant attribué aux cheminots?**

La direction nous dit vouloir respecter les critères d'attribution collectifs et individuels:

- part collective: 150 euros obtenus par tous pour les critères d'établissement et 75 euros en plus en fonction d'un critère d'atelier soit de 150 à 225 euros en fonction de l'atelier pour un temps plein ( CF serait 1 des seuls ateliers à ne pas avoir atteint son objectif selon la drh).

- part individuelle: 4 critères pour un montant total maxi de 300 euros si les 4 objectifs sont atteints.

En clair, personne au TSEE ne pourra toucher plus de 525 euros fin avril pour un temps plein, pour les salariés à temps partiel c'est proportionnel au temps de travail effectué même si les critères sont bien souvent les mêmes c'est le principe de la double peine comme pour la prime Macron !

| Questions   | Réponses de la direction   | Avis de SUD-Rail   |
|---|--|--|
| <p>quelles seront les modifications d'attribution de la prime au TSEE ?</p> | <p>Tous les agents ayant eu plus de 30 jours d'absence (hors congé maternité, accident du travail) verront leur prime proratiser à leur temps de présence au TSEE. C'est une nouveauté voulue par l'axe afin d'uniformiser sur tous les établissements les critères d'attribution et instaurer une forme d'équité.</p> | <p>142 cheminots du TSEE vont être impactés par cette nouvelle règle qui est mise « bizarrement » en place l'année où a eu lieu le plus long conflit à la SNCF (avril à juin 2018). En voulant sanctionner les vilains grévistes, la direction sanctionne avant tout les cheminots en arrêt maladie. Certains agents malades se verront attribuer une prime d'un montant de 0 euro (contrairement au texte réglementaire).</p> <p>Concernant l'équité il est toujours surprenant de constater que ceux qui en parlent sont les premiers à ne rien dire quand eux même touchent la GIR (équivalence de la prime pour les DPX et cadre) et pas la prime. Pour rappel le montant de la GIR peut être 10 plus élevé que celui de « la prime ».</p> |
| <p>Critères de la prime</p>   | <p>Au vue du peu de retours du questionnaire TEMPO (45%), la direction du TSEE intégrera pour la prochaine prime 2020 un nouveau critère: <u>participation à AMPLI</u> (anciennement TEMPO).</p>   | <p>Plutôt que de chercher pourquoi peu de cheminots répondent à leur questionnaire en cette période de réorganisation du TSEE et où les agents ne savent pas ce qu'ils vont devenir. La direction sort son arsenal prime pour inciter les agents à répondre. Répondons leur à notre manière !</p>  |

La direction et certaines organisations syndicales nous expliquaient que les augmentations salariales et tous ces processus ne sortaient pas du même budget... Foutaise!

Au TSEE, la prime c'est un montant global d'environ 350 000 euros par an, ce qui permettrait une augmentation mensuelle d'environ 35 euros par agent et pérenne sans objectif « à la gueule du client ».

Depuis 5 ans, aucune augmentation salariale n'a été faite, seuls des dispositifs individualisés ont été mis en place (intéressement: divisé par 2 cette année, la prime avec des critères souvent opaques...). Dans cette logique, la direction SNCF demande à revoir le processus des notations où elle veut imposer moins de passage prioritaire et plus de choix.

Tous ces dispositifs ne servent qu'à diviser les cheminots et à nous individualiser.

**Exigeons des véritables augmentations salariales !**